Envoyé en préfecture le 03/09/2025
Reçu en préfecture le 03/09/2025
Publié le 03 SEP. 2025
ID : 001-210103602-20250902-2025_32-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 septembre 2025

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*
Présents : 13	**Présents :** Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX, Franck LECERF
Votants : 17	**Absents excusés :** Angélique NICOSIA (procuration à Janine BAIL), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN), Claude MOREIRA (procuration à Emmanuelle LAURE) **Absent non excusé :** Nicolas PIDOUX
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_32 – Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

A compter du 1er septembre 2025 :

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de 35h/semaine pour la filière administrative ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28h/semaine pour la filière animation ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet de 35h/semaine pour la filière animation ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet de 35h/semaine pour la filière technique ;
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 28h/semaine pour la filière technique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1er septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE de St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)

Mod. 540330 - 04/22 - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 03/09/2025
Reçu en préfecture le 03/09/2025
Publié le 03 SEP. 2025
ID : 001-210103602-20250902-2025_32-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/09/2025

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique		
Adjoint technique *Ouvrier polyvalent*	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique		
Entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Restauration et entretien des locaux	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique *Agent de service des écoles*	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de maîtrise		
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Filière Administrative		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	2	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	11	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/09/2025

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative		Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	à raison de 26 heures / semaine
Filière Technique		Cadre d'emplois des Adjoints Techniques :
Location de salles et entretien	1	à raison de 10 heures / semaine
Restauration et entretien des locaux	1	à raison de 28 heures / semaine
Filière Animation		Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation :
Adjoint d'animation	2	à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine